

LES CAHIERS DES CHARGES- TYPES APPLICABLES AUX CONTRATS NATURA 2000

[Sommaire](#)



Chaque cahier des charges devra être accompagné, lors de la signature des contrats Natura 2000, d'un dossier récapitulant les **prescriptions techniques** à respecter, adaptées aux caractéristiques du site.

Cahier des charges-types du site Natura 2000 « Ile de Groix » :

- 1) « Restauration et entretien des pelouses aérohalines »
- 2) « Restauration et entretien des milieux dunaires »
- 3) « Restauration et entretien des landes »

Les coûts moyens des actions ont été estimés avec l'aide de gestionnaires d'espaces naturels ou sur devis.

CONTRAT NATURA 2000 - CAHIER DES CHARGES

«Restauration et Entretien des pelouses littorales»

1- HABITAT(S) CONCERNE(S)

Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques : 1230.

2- OBJECTIFS POURSUIVIS

- ✓ Restaurer ou maintenir dans un bon état de conservation les habitats de falaise avec végétation des côtes atlantiques.
- ✓ Maîtriser la fréquentation touristique et les impacts du piétinement.
- ✓ Enrayer les processus d'érosion et de disparition du couvert végétal.
- ✓ Limiter le développement de formations végétales rudérales.

Mesures :

- ✓ Mise en place et entretien d'aménagements de canalisation de la fréquentation.
- ✓ Restauration active et/ou passive du couvert végétal.

Périmètres d'application : Côte sud de Groix (de Pen Men au Trou de l'Enfer).

PRE REQUIS :

Les pratiques rémunérées et non rémunérées s'entendent dans le cadre général du respect des règlements nationaux et européens en matière de sécurité, de normes sanitaires, d'urbanisme, etc...

Il est sous-entendu que tous nouveaux programmes ou projets de travaux devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site (impacts sur la faune, la flore, les habitats, la réversibilité, l'intégration au paysage...).

3- ENGAGEMENTS NON REMUNERES (NR), BONNES PRATIQUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions suivantes :

Aucun remblai ni autre apport de matériaux exogènes ni déblais	NR
Aucun dépôt de déchets (ordures ménagères, déchets verts, algues, déchets de plage...)	NR
Aucun semis herbacé artificiel, aucune nouvelle plantation, pas de travail du sol, sauf pour les travaux de restauration active (avis d'experts)	NR
Aucune utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé sur les espèces invasives si cela s'avérait nécessaire (avis d'experts). Aucun fertilisant ni amendement	NR
Interdiction des feux de camp	NR
Aucune circulation d'engins motorisés (motos, 4*4, voitures, quad...)	NR
Circulation des chevaux sur des itinéraires balisés définis	NR
SI MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS	
Aucune autorisation de pratiques sportives sur les pelouses (jugées néfastes dans le DOCOB pour la conservation des habitats) en dehors des voies et espaces aménagés pour l'accès du public	NR
Circulation et stationnement interdits des engins motorisés en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation interdite des vélos et chevaux en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation des piétons sur les chemins canalisés, circulation interdite sur les espaces mis en défens	NR
SIGNALETIQUE/ INFORMATION DU PUBLIC	
Mobilier réversible et intégré au paysage	NR
Aucune publicité ni signalétique commerciale	NR

4- ENGAGEMENTS REMUNERES

Les coûts mentionnés ci-dessous sont indicatifs et devront être précisés lors de la signature des contrats avec la réalisation de devis.

Cocher les cases correspondantes :

Intitulé du poste	Coût HT moyen (évolution possible avec devis)
SI MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS	
Pose de clôture 3 fils (matériaux + main d'œuvre)	3,81 € /ml
Pose de ganivelles (matériaux + main d'œuvre)	13,40 € /ml
Pose de monofil bas (matériaux + main d'œuvre)	6,20 € /ml
Pose de bifil bas (matériaux + main d'œuvre)	15,24 € /ml
Enlèvement de ganivelles usagées (matériaux + main d'œuvre)	1,85 € / ml
Pose-vélos	200 € /u
Débroussaillage, évacuation, nivellement du sol (main d'œuvre + consommables)	2,08 € / m ²
Barrière pivotante (matériel + pose)	533,37 € /u
Barrière en bois	426,86 € /u
Intitulé du poste	Coût moyen HT (évolution possible avec devis)

Barrière en bois avec système de fermeture (clé tricloise)	440 € / u	<input type="checkbox"/>
Chicane (matériel + pose)	601,55 € / u.	<input type="checkbox"/>
Plots bois de délimitation des voies de circulation / stationnement (matériaux / pose)	16,82 € / ml	<input type="checkbox"/>
SI MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS		
Reprofilage mécanique au tracto-pelle	6,00 € / m ³	<input type="checkbox"/>
Portique	457,37 € / u	<input type="checkbox"/>
Modification de talus (enlèvements des gravats et reconstitution)	10,98 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Talutage	15,25 € / ml	<input type="checkbox"/>
Entretien des aménagements	21 € / h	<input type="checkbox"/>
SI RESTAURATION ACTIVE DES MILIEUX DEGRADEES : MAITRISE DE L'EROSION		
Fascinage	18,30 € / ml	<input type="checkbox"/>
Scarification (griffage pelle mécanique)	2,80 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Scarification manuelle	3,25 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Pose de gradines (traverses)	7,70 € / u	<input type="checkbox"/>
Pose de drains	45,75 € / u	<input type="checkbox"/>
Creusement d'une tranchée drainante	4,58 € / ml	<input type="checkbox"/>
Comblement des rigoles et des ravines (avec de la terre)	3,05 € / m ²	<input type="checkbox"/>
SI RESTAURATION ACTIVE DES MILIEUX DEGRADEES : REVEGETALISATION		
Mottage (transplant manuel)	22,9 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Mottage (transplant mécanique)	12,96 € / m ²	<input type="checkbox"/>
Semis de graines (ensemencement hydraulique)	1,50 € / m ²	<input type="checkbox"/>
MOBILIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION		
Panneau d'interdiction (prélèvement sable, circulation d'engins motorisés et de vélos sur le sentier côtier) (matériaux ; conception graphique non comprise)	150 € / u.	<input type="checkbox"/>
Panonceaux sur potelet (matériaux + pose ; conception graphique non comprise)	130,56 € / u.	<input type="checkbox"/>
Pictogrammes par 1.000 u. symbole fourni (matériaux visuel et support dibond)	2,10 € / u.	<input type="checkbox"/>

5- MONTANT DES AIDES FINANCIERES

Les coûts des engagements rémunérés devront être évalués sur devis. Le montant des aides financières dépendra de ces derniers.

6- DUREE ET MODALITE

Durée : 5 ans.

Modalité : Les travaux devront être effectués entre octobre et février, en dehors des périodes de floraison et de nidification.

Chaque cahier des charges devra être accompagné, lors de la signature des contrats Natura 2000, d'un dossier récapitulant les prescriptions techniques à respecter, adaptées aux caractéristiques du site.

7- JUSTIFICATIFS PERMETTANT LE CONTROLE DES ENGAGEMENTS

✓ *Pour les engagements non rémunérés :*

Contrôles sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées.

✓ *Pour les engagements rémunérés :*

Respect des prescriptions techniques (à détailler)

Factures

Calendrier et plan de situation des travaux ; surfaces restaurées concernées

8- INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Se référer à la partie VI du Document d'objectifs. Différents travaux, en cours de réalisation, devraient prochainement permettre de compléter la liste suivante.

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat / Remblais / décharges
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs

CONTRAT NATURA 2000 - CAHIER DES CHARGES

«Restauration et Entretien des milieux dunaires»

3- HABITAT(S) CONCERNE (S)

Dune mobile embryonnaire : 2110.

Dune mobile du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dune blanche) : 2120.

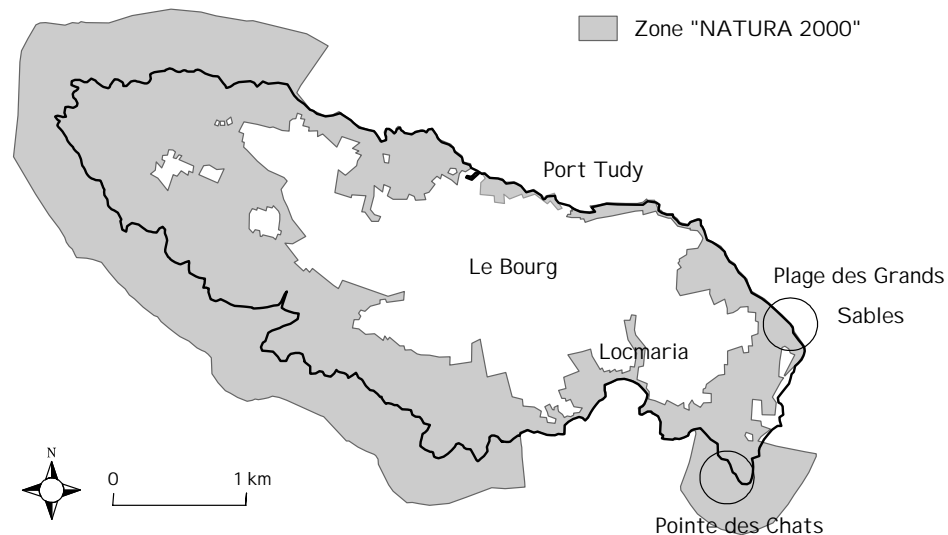
4- OBJECTIFS POURSUIVIS

- ✓ Restaurer ou maintenir dans un bon état de conservation les habitats dunaires.
- ✓ Maîtriser la fréquentation touristique et les impacts du piétinement.

Mesures :

- ✓ Mise en place et entretien d'aménagements dunaires cohérents.

Périmètres d'application : Plage des Grands Sables et Pointe des Chats.



PRE REQUIS :

Les pratiques rémunérées et non rémunérées s'entendent dans le cadre général du respect des règlements nationaux et européens en matière de sécurité, de normes sanitaires, d'urbanisme, etc...

Il est sous-entendu que tous nouveaux programmes ou projets de travaux devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

3- ENGAGEMENTS NON REMUNERES (NR), BONNES PRATIQUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions suivantes :

Aucun remblai ni autre apport de matériaux exogènes (hors sable dunaire) ni déblais	NR
Aucun dépôt de déchets	NR
Aucune modification des reliefs dunaires (hors opérations de reprofilage programmées en restauration/avis d'experts)	NR
Aucun semis herbacé artificiel	NR
Aucune nouvelle plantation, pas de travail du sol	NR
Aucune utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé sur les espèces invasives, si cela s'avérait nécessaire (avis d'experts). Aucun fertilisant ni amendement	NR
Interdiction de plan d'épandage (même de boues de station d'épuration)	NR
Interdiction d'épandage sauvage de fosses septiques	NR
Pas de ramassage des laisses de mer, sauf du 1 ^{er} juillet au 1 ^{er} septembre, ponctuellement (et manuellement) sur les zones fortement fréquentées	NR
Interdiction des feux de camp	NR
Aucune circulation d'engins motorisés (motos...), deux roues, chevaux	NR
SI MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS	
Aucune autorisation de pratiques sportives sur les dunes (jugées néfastes dans le DOCOB pour la conservation des habitats) en dehors des voies et espaces aménagés pour l'accès du public	NR
Circulation et stationnement interdits des engins motorisés en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation interdite des vélos et chevaux en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation des piétons sur les chemins canalisés, circulation interdite sur les espaces mis en défens	NR
SIGNALÉTIQUE/ INFORMATION DU PUBLIC	
Mobilier réversible et intégré au paysage	NR
Aucune publicité ni signalétique commerçante sur les massifs dunaires	NR

4- ENGAGEMENTS REMUNERES

Les coûts mentionnés ci-dessous sont indicatifs et devront être précisés lors de la signature des contrats avec la réalisation de devis.

Cocher les cases correspondantes :

Intitulé du poste	Coût moyen HT (évolution possible avec devis)
Nettoyage manuel des macrodéchets sur les plages soumises à une forte fréquentation touristique estivale	83,20 € / j

Intitulé du poste	Coût moyen HT (évolution possible avec devis)
Déplacement du club nautique des Grands Sables, hors milieux dunaires	200 € / j
SI MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS	
Pose de clôture 3 fils (matériaux + main d'œuvre)	3,81 € /ml
Pose de ganivelles (matériaux + main d'œuvre)	13,40 € /ml
Pose de monofil bas (matériaux + main d'œuvre)	6,20 € /ml
Pose de bifil bas (matériaux + main d'œuvre)	15,24 € /ml
Pose de géotextile sur cheminements (matériaux + main d'œuvre)	21,38 € /m ²
Pose d'escalier de meunier à palier, en bois (matériaux + main d'œuvre)	2 741, 66 €/ml
Pose de caillebotis (panneaux disjoints ; matériaux + main d'œuvre)	330,00 € /u
Pose de platelage (panneaux joints ; matériaux + main d'œuvre)	210,00 € /ml
Enlèvement de ganivelles usagées (matériaux + main d'œuvre)	1,85 € / ml
Plantations d'oyats (main d'œuvre)	7,56 € / m ²
Débroussaillage, évacuation, nivellement du sol (main d'œuvre + consommables)	2,08 € / m ²
Barrière pivotante (matériel + pose)	533,37 € /u
Barrière en bois	426,86 € /u
Chicane (matériel + pose)	601,55 € / u.
Plots bois de délimitation des voies de circulation / stationnement (matériaux / pose)	16,82 € /ml
Reprofilage mécanique au tracto-pelle	6,00 € / m ³
Portique	457,37 € /u
Entretien d'aménagements	21 € /h
MOBILIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION	
Panneau d'interdiction (prélèvement sable, circulation d'engins motorisés et de vélos sur le sentier côtier) (matériaux ; conception graphique non comprise)	150 € / u.
Panonceaux sur potelet (matériaux + pose ; conception graphique non comprise)	130,56 € / u.
Pictogrammes par 1.000 u. symbole fourni (matériaux visuel et support dibond)	2,10 € / u.

5- MONTANT DES AIDES FINANCIERES

Les coûts des engagements rémunérés devront être évalués sur devis. Le montant des aides financières dépendra de ces derniers.

6- DUREE ET MODALITE

Durée : 5 ans.

Modalité : Les travaux devront être effectués en automne ou au début du printemps, en dehors des périodes de floraison et de nidification.

Chaque cahier des charges devra être accompagné, lors de la signature des contrats Natura 2000, d'un dossier récapitulant les prescriptions techniques à respecter, adaptées aux caractéristiques du site.

7- JUSTIFICATIFS PERMETTANT LE CONTROLE DES ENGAGEMENTS

✓ Pour les engagements non rémunérés :

Contrôles sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées.

✓ Pour les engagements rémunérés :

Calendrier et plan de situation des travaux ; surfaces concernées

Pour les aménagements :

Respect des prescriptions techniques (à détailler :
linéaires/matériaux/positions...)

Factures

8- INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Se référer à la partie VI du Document d'objectifs. Différents travaux, en cours de réalisation, devraient prochainement permettre de compléter la liste suivante.

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs

CONTRAT NATURA 2000 - CAHIER DES CHARGES

«Restauration et Entretien des landes sèches»

5- HABITAT(S) CONCERNE (S)

Landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans* : 4040* (EUR 15)

Landes sèches européennes : 4030 (EUR 15)

6- OBJECTIFS POURSUIVIS

- ✓ Restaurer ou maintenir dans un bon état de conservation les landes sèches littorales groisillonnes.
- ✓ Enrayer les processus de fermeture des milieux (enfrichement).
- ✓ Maintenir la diversité biologique et lutter contre l'embroussaillage (progression des ronces, fougères et ajoncs).
- ✓ Maîtriser la fréquentation touristique.

Mesures :

- ✓ Restauration et entretien régulier.

Périmètres d'application : Côte sud de Groix (de Pen Men au Trou de l'Enfer).

PRE REQUIS :

Les pratiques rémunérées et non rémunérées s'entendent dans le cadre général du respect des règlements nationaux et européens en matière de sécurité, de normes sanitaires, d'urbanisme, etc...

Il est sous-entendu que tous nouveaux programmes ou projets de travaux devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.

3- ENGAGEMENTS NON REMUNERES (NR), BONNES PRATIQUES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions suivantes :

Aucun remblai ni autre apport de matériaux exogènes ni déblais	NR
Aucun dépôt de déchets	NR
Aucun semis herbacé artificiel	NR
Aucune utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitement localisé sur les espèces invasives si cela s'avérait nécessaire (avis d'experts). Aucun fertilisant ni amendement	NR
Interdiction de plan d'épandage (même de boues de station d'épuration) Interdiction d'épandage sauvage de fosses septiques	NR
Aucune nouvelle plantation	NR
Interdiction des feux de camp	NR
Aucune autorisation de pratiques sportives sur les landes (jugées néfastes dans le DOCOB pour la conservation des habitats) en dehors des voies et espaces aménagés pour l'accès du public	NR
Interdiction de défricher les landes, travailler le sol et replanter avec semis extérieurs	NR
Aucune circulation d'engins motorisés (motos, 4*4, voitures, quad...) en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation interdite des vélos et chevaux en-dehors des voies et espaces aménagés existants	NR
Circulation des piétons sur les chemins canalisés, interdite sur les espaces mis en défens	NR
SIGNALETIQUE/ INFORMATION DU PUBLIC	
Mobilier réversible et intégré au paysage	NR
Aucune publicité ni signalétique commerciale	NR

4- ENGAGEMENTS REMUNERES

Les coûts mentionnés ci-dessous sont indicatifs et devront être précisés lors de la signature des contrats avec la réalisation de devis.

Cocher les cases correspondantes :

Intitulé du poste	Coût moyen HT (évolution possible avec devis)
RESTAURATION	
Broyage avec exportation de landes basses sèches (hauteur : de 0 à 40 cm) / entreprise spécialisée	1 600 € / ha + 600 € pour passer le matériel sur l'île
Broyage avec exportation de landes hautes sèches (hauteur : de 40 cm à 1 m) / entreprise spécialisée	2000 € / ha + 600 € pour passer le matériel sur l'île
Broyage avec exportation de landes hautes sèches (hauteur : de 1 m à 1,80 m) / entreprise spécialisée	2 600 € / ha + 600 € pour passer le matériel sur l'île
Broyage sans exportation de landes sèches / exploitant agricole de l'île	500 € / ha
Intitulé du poste	Coût moyen HT (évolution possible avec devis)

Suppression d'arbres et d'arbustes, diamètre 10 à 15 cm / entreprise spécialisée (passage de matériel sur l'île non inclus)	8 € / arbre + 2 € / m ³ pour les précautions environnementales + 16 € / m ³ pour l'exportation	
Suppression d'arbres et d'arbustes, diamètre 26 à 35 cm / entreprise spécialisée (passage de matériel sur l'île non inclus)	61 € / arbre + 2 € / m ³ pour les précautions environnementales + 16 € / m ³ pour l'exportation	
ENTRETIEN		
Fauchage sélectif / entreprise spécialisée (passage de matériel sur l'île non inclus)	300 € / ha	
Fauchage / exploitant agricole de l'île	200 € / ha	
Tenue d'un cahier de fauche	19,50 € / mois fauché	
MOBILIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION		
Panneau d'interdiction (prélèvement sable, circulation d'engins motorisés et de vélos sur le sentier côtier) (matériaux ; conception graphique non comprise)	150 € / u.	
Panonceaux sur potelet (matériaux + pose ; conception graphique non comprise)	130,56 € / u.	
Pictogrammes par 1.000 u. symbole fourni (matériaux visuel et support dibond)	2,10 € / u.	

5- MONTANT DES AIDES FINANCIERES

Les coûts des engagements rémunérés devront être évalués sur devis. Le montant des aides financières dépendra de ces derniers.

6- DUREE ET MODALITE

Durée : 5 ans.

Modalité : Les travaux devront être effectués entre octobre et février, en dehors des périodes de floraison et de nidification.

Chaque cahier des charges devra être accompagné, lors de la signature des contrats Natura 2000, d'un dossier récapitulatif des prescriptions techniques à respecter, adaptées aux caractéristiques du site.

7- JUSTIFICATIFS PERMETTANT LE CONTROLE DES ENGAGEMENTS

✓ *Pour les engagements non rémunérés :*

Contrôles sur le terrain du respect des bonnes pratiques non rémunérées.

✓ *Pour les engagements rémunérés :*

Calendrier et plan de situation des travaux ; surfaces restaurées concernées

Pour les aménagements :

Respect des prescriptions techniques (à détailler)

Factures

Pour la restauration et l'entretien :

Respect des prescriptions techniques (à détailler)

Factures

Cahier de fauche (parcelle, date de l'intervention, technique, exportation...)

Dates et périodes des travaux

Volume de matériaux exportés/localisation

8- INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Se référer à la partie VI du Document d'objectifs. Différents travaux, en cours de réalisation, devraient prochainement permettre de compléter la liste suivante.

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Embroussaillage/enfrichement

LE DISPOSITIF FINANCIER

[Sommaire](#)



V1. Les contrats Natura 2000

V1. A – Définition

L'adhésion individuelle au document d'objectifs des acteurs qui ont en charge la gestion et l'entretien des milieux naturels se fera sous la forme de contrats administratifs librement consentis appelés « contrats Natura 2000 » (article L 414-3 du Code de l'Environnement).

Ces contrats permettront aux signataires (propriétaires, associations, communes...) d'être rémunérés pour les travaux et services rendus à la collectivité.

Ils seront passés, pour une période minimale de cinq ans, directement entre l'Etat (via le Préfet de département) et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

Le contrat définira précisément les tâches à accomplir pour conserver ou rétablir les habitats naturels et les espèces qui ont motivé la création du site. Il donnera la nature et les modalités de rémunération par l'Etat (et les collectivités territoriales le cas échéant) en contrepartie des prestations à fournir par le bénéficiaire. Ils pourront être éventuellement cofinancés par l'Union européenne.

Les aides financières accordées prendront la forme de subventions à l'investissement (acquisition de matériel, travaux de restauration...) ou d'aides annuelles à l'hectare.

Les contrats conclus avec des exploitants agricoles, qui devront être conformes aux prescriptions du document d'objectifs, prendront la forme de Contrats d'Agriculture Durable (CAD) ou de Mesures Agro-Environnementales (MAE).

V1. B – Le financement

Pour la rémunération des services rendus au titre de contrats Natura 2000, les aides versées proviendront :

- De cofinancements de l'Union européenne :
 - Aides au titre de la section garantie des Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), pour les mesures

individuelles éligibles au Règlement de Développement Rural (RDR), tels que les CAD.

- Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), pour les contrats d'animation de site et hors RDR.
 - Etc...
- De l'Etat :
 - Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), pour les mesures sortant du champ de l'agro-environnement : Fonds National de Gestion des Milieux Naturels (FGMN).
 - Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (MAAPAR), pour les mesures entrant dans le champ de l'agro-environnement.
 - De cofinancements éventuels émanant de collectivités territoriales, d'établissements publics (Agence de l'Eau...) et de tout autre acteur local.

V2. Les autres financements

Pour les actions prévues, ne pouvant rentrer dans le cadre des contrats Natura 2000 (communication, suivis...), les partenaires financiers potentiels suivants pourront être sollicités :

- L'Etat (Convention DI REN/Opérateur).
- La Région (Contrat Nature...).
- Le Département.
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient.
- La Commune de Groix.

V3. Le tableau récapitulatif des coûts

Les coûts moyens de chaque action ont été évalués sur devis ou avec l'aide de gestionnaires d'espaces naturels.

Ces derniers pourront être amenés à évoluer, lors de la mise en œuvre du document d'objectifs, avec la réalisation de nouveaux devis prenant notamment

en compte de manière plus précise le déplacement d'entreprises et/ou de matériel sur l'île et l'entretien des aménagements mis en place.

Tableau récapitulatif des coûts moyens (en euros).

N° Fiche action	Descriptif	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Total sur 6 ans	
1	Barrière à clé tricloise	440	-	-	-	-	-	440	Total sur 6 ans pour l'action N°1 = 3 740 €
1	Aire de stationnement (défrichage)	1 800	-	-	-	-	-	1 800	
1	Pose-vélos	200	-	-	-	-	-	200	
1	Suivis scientifiques	300	200	200	200	200	200	1 300	
2	Barrière à clé tricloise	440	-	-	-	-	-	440	Total sur 6 ans pour l'action N°2 = 3 740 €
2	Aire de stationnement (défrichage)	1 800	-	-	-	-	-	1 800	
2	Pose-vélos	200	-	-	-	-	-	200	
2	Suivis scientifiques	300	200	200	200	200	200	1 300	
3	2 Barrières à clé tricloise	880	-	-	-	-	-	880	Total sur 6 ans pour l'action N° 3 = 2 380 €
3	Pose-vélos	200	-	-	-	-	-	200	
3	Suivis	300	200	200	200	200	200	1 300	
4	Fossés + drains	1 800	-	-	-	-	-	1 800	Total sur 6 ans pour l'action N° 4 = 12 320 €
4	3 Barrières à clé tricloise	1 320	-	-	-	-	-	1 320	
4	Pose-vélos	200	-	-	-	-	-	200	
4	Enlèvement route goudronnée	2 700	-	-	-	-	-	2 700	
4	Diagnostic	5 000	-	-	-	-	-	5 000	
4	Suivis	300	200	200	200	200	200	1 300	
5	Barrière à clé tricloise	440	-	-	-	-	-	440	
5	Enlèvement route goudronnée, mise en place de revêtement	10 500	-	-	-	-	-	10 500	

N° Fiche action	Descriptif	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Total sur 6 ans	
5	Pose-vélos	200	-	-	-	-	-	200	Total sur 6 ans pour l'action N° 5 = 21 440 €
5	Valorisation/agrandissement du parking, cheminements	4 000	-	-	-	-	-	4 000	
5	Diagnostic	5 000	-	-	-	-	-	5 000	
5	Suivis	300	200	200	200	200	200	1 300	
6	Poteaux, monofil et ganivelles	800	-	-	-	-	-	800	Total sur 6 ans pour l'action N° 6 = 4 400 €
6	Pose-vélos	100	-	-	-	-	-	100	
6	Lattes de bois	2 000	-	-	-	-	-	2 000	
6	Déplacement club nautique	200	-	-	-	-	-	200	
6	Suivis	300	200	200	200	200	200	1 300	
7	Girobroyage	11 000	-	-	-	-	-	11 000	Total sur 6 ans pour l'action N° 7 = 15 500 €
7	Fauchage	-	-	-	1 500	-	-	1 500	
7	Suivis	500	500	500	500	500	500	3 000	
9	Diagnostic	250	-	-	-	-	-	250	Total sur 6 ans pour l'action N° 9 = 1 750 €
9	Suivis	250	250	250	250	250	250	1500	
10	Outils de communication sur les sites sensibles littoraux (pictogrammes + panneaux)	1 900	-	-	-	-	-	1 900	Total sur 6 ans pour l'action N° 10 = 20 400 €
10	Plaquette d'information + affiches	3 000	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	15 500	
10	Exposition	3 000	-	-	-	-	-	3 000	
11	Garde Littoral	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	27 000	Total sur 6 ans pour l'action N° 11 = 27 000 €
Coût total (Fiche action 8 non incluse) = 112 670 €									